



PROCESSUS D'ACCEPTATION DES SOUTIENS FINANCIERS PROVENANT DE DONATEURS

En tant qu'organisation à but non lucratif, Reclaim Finance dépend de soutiens financiers externes provenant de différents types de donateurs, et en particulier de fondations privées non liées à des entreprises. La présente procédure établit les lignes directrices pour les activités de collecte de fonds ainsi que le processus de sélection et d'approbation des donateurs, qu'il s'agisse d'une entreprise¹, d'une fondation d'entreprise², d'une fondation non liée à une entreprise ou d'un particulier. Son objectif est de protéger l'indépendance de notre organisation, sa crédibilité, sa liberté de parole et ses activités, autant d'éléments essentiels pour atteindre nos buts et mener à bien notre mission.

TABLE DES MATIERES

1. Lignes directrices principales

a) Mission de l'organisation

b) Cadre général pour l'acceptation de soutiens financiers

2. Règles spécifiques applicables aux entreprises donatrices

a) Cadre applicable aux entreprises

b) Institutions financières et leurs fondations

c) Producteurs d'énergie et d'électricité et leurs fondations

¹ Nous définissons une entreprise comme une unité de production économique à but lucratif, tandis qu'une fondation ou un fonds de dotation est considéré comme une structure à but non lucratif soutenant une cause d'intérêt général.

² Une fondation d'entreprise est une entité à but non lucratif créée et financée par une société pour mener des actions caritatives ou philanthropiques en accord avec les valeurs, la mission ou les objectifs de responsabilité sociale de l'entreprise.

1. Lignes directrices principales

a) Mission de l'organisation

L'association s'engage à promouvoir **l'établissement d'un système financier et économique axé sur la satisfaction des besoins humains fondamentaux de tous, ainsi que sur la protection de l'environnement et de la biodiversité dans un contexte d'urgence climatique.**

À travers ses actions, l'association vise à contribuer à la construction de sociétés durables au sein desquelles les besoins humains fondamentaux de tous sont satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Dans ces sociétés, chaque individu peut participer activement, en tant que citoyen, aux processus de prise de décision qui façonnent notre présent, notre avenir et celui de nos enfants.

b) Cadre général pour l'acceptation de soutiens financiers

I. Activités exclues

Pour préserver sa mission et ses valeurs, **Reclaim Finance se réserve le droit de refuser tout don, subvention ou financement** présentant un risque réputationnel, éthique ou opérationnel pour l'association. Cela inclut les financements provenant d'entités ou de personnes dont les activités, les pratiques ou les prises de position publiques **portent atteinte aux principes démocratiques, aux droits humains, à la justice environnementale ou à l'équité sociale.**

Nous excluons systématiquement les financements provenant des catégories suivantes :

1. **Les sociétés cotées en bourse et leurs fondations affiliées, ainsi que les partis politiques ou organisations affiliées.**
2. **Les entreprises, fondations et/ou particuliers impliqués dans :**
 - **Secteurs d'activité** : La défense, les jeux d'argent, le tabac, l'alcool, la pornographie et **d'autres industries controversées telles que** :
 - Les industries extractives (ex : énergies fossiles, exploitation minière, etc.),
 - L'énergie nucléaire,
 - La production de pâte à papier et de papier liée à la déforestation,
 - La grande distribution ou la "fast fashion" présentant des problèmes documentés de main-d'œuvre ou d'exploitation,
 - La production ou l'utilisation de produits chimiques nocifs (ex : pesticides, PFAS).
 - **La violation des droits humains, sociaux, du travail ou de l'environnement** :
 - Condamnations ou violations des droits des travailleurs, ou allégations crédibles d'esclavage moderne, de travail des enfants, de travail forcé ou de violations graves du droit du travail.

- Complicité dans des conflits armés, accaparement de terres ou violations des droits des peuples autochtones.
- Activités illégales : corruption, évasion fiscale, blanchiment d'argent, pots-de-vin ou violations de sanctions.
- **Menaces à la démocratie et à l'État de droit :**
 - Campagnes de lobbying ou d'influence qui :
 - Entravent l'action climatique, les réglementations environnementales ou la justice sociale (ex : lobbying contre les réglementations climatiques ou les protections environnementales, opposition aux politiques de sortie des énergies fossiles, attaques contre les politiques d'énergies renouvelables ou diffusion de désinformation climatique).
 - Promeuvent la privatisation de services publics essentiels (ex : eau, santé, éducation, etc.).
 - Affaiblissent les institutions démocratiques (ex : attaques contre l'indépendance de la justice, l'intégrité électorale ou la liberté de la presse).
 - Désinformation ou propagande ciblant la société civile, les minorités ou le consensus scientifique (ex : climatoscepticisme).
 - Soutien à des régimes autoritaires ou à des entités liées à des violations des droits humains par des gouvernements.
- **Pratiques commerciales contraires à l'éthique, telles que :**
 - *Greenwashing* agressif ou allégations environnementales gravement trompeuses.
 - Suremballage, obsolescence programmée ou marketing irresponsable (ex : ciblage des enfants, promotion de stéréotypes nuisibles).
 - Publicités perpétuant la violence sexiste, le racisme ou la discrimination.
- **Cas graves de discrimination, de harcèlement ou de discours de haine** incluant :
 - Rhétorique ou politiques anti-LGBTQ+.
 - Racisme, sexisme, validisme ou toute forme de discrimination fondée sur le genre, la race, l'ethnie, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap ou d'autres caractéristiques protégées.
 - Harcèlement sexuel, agression ou abus systémique sur le lieu de travail.

Cette liste est non exhaustive et peut être mise à jour pour refléter l'évolution des risques ou l'alignement avec les priorités de plaidoyer de Reclaim Finance. Nous nous engageons à faire nos

meilleurs efforts pour garantir l'exactitude et la pertinence de cette liste, sur la base des informations librement et publiquement disponibles au moment de l'évaluation.

II. Lignes directrices en matière de transparence

i. Influence des donateurs et garanties budgétaires

Afin de préserver son **indépendance, sa pérennité et sa flexibilité opérationnelle**, Reclaim Finance met en œuvre les mesures suivantes :

- **Diversification des sources de financement** : aucun donateur ne peut exercer d'influence indue sur le budget ou les décisions stratégiques de l'association.
- **Seuils d'évaluation** :
 - Tout don ou subvention dépassant 1 % du budget annuel total de l'association³,
 - Ou tout don d'un particulier dépassant 10 000 € par an, déclenche un processus d'évaluation interne *ex-ante*, comprenant :
 - La consultation d'un comité consultatif interne,
 - Un examen au cas par cas par le conseil d'administration de l'association, si nécessaire.

ii. Transparence et communication éthique

- **Divulgarion publique** : Les donateurs peuvent faire état publiquement de leur soutien, à condition que celui-ci ne soit pas utilisé à des fins de *greenwashing* ou d'image de marque.
 - Pour les entreprises donatrices, un accord formel définira :
 - Les conditions de communication interne et externe concernant le partenariat,
 - L'utilisation autorisée du nom et du logo de Reclaim Finance (ex : dans les rapports annuels ou les communiqués de presse).
 - En aucun cas le nom ou le logo de l'association ne peuvent apparaître sur les produits, les services ou les supports marketing d'une entreprise.
- **Rapport annuel** : L'association publie une ventilation de ses ressources et une liste exhaustive de ses donateurs dans son rapport annuel, sauf dans les cas où les donateurs font face à des contextes politiques complexes qui pourraient les mettre en danger. Dans de tels cas, les noms ne sont divulgués que sur demande individuelle et après discussion préalable.

³ Bien que nous nous réservions également le droit d'examiner, à notre discrétion, les dons ou subventions inférieurs à ce seuil.

iii. Révision périodique et conformité

Les procédures d'acceptation des soutiens financiers seront révisées au moins tous les deux ans (bi-annuellement) afin de garantir qu'elles restent :

- Pertinentes par rapport à l'évolution des objectifs stratégiques de l'association,
- Alignées sur les meilleures pratiques des secteurs de la philanthropie et de l'économie sociale et solidaire,
- Adaptées aux risques émergents (ex : nouvelles formes de *greenwashing*, évolution des contextes politiques).

2. Règles spécifiques applicables aux entreprises donatrices

Afin de garantir l'alignement avec sa mission et d'atténuer les risques réputationnels, Reclaim Finance applique des directives strictes aux dons provenant d'entreprises, avec des restrictions supplémentaires pour les institutions financières et les producteurs d'énergie.

a) Règles générales pour toutes les entreprises

Les dons des entreprises doivent répondre aux conditions suivantes :

- **Financement non affecté** : le soutien financier ne peut pas être fléché vers des activités spécifiques. Il est alloué aux frais de fonctionnement généraux de l'association.
- **Plafonds budgétaires** :
 - Les dons d'une seule et même entreprise ne peuvent excéder 2 % du budget annuel de l'association pour l'exercice en cours.
 - Le montant total des dons provenant d'entreprises ne peut excéder 10 % du budget annuel de l'association

b) Institutions financières et leurs fondations

En plus des règles générales applicables aux entreprises, les dons des institutions financières (ex : banques, gestionnaires d'actifs, sociétés de gestion de patrimoine, services de conseil financier) et de leurs fondations – quelle que soit leur autonomie opérationnelle vis-à-vis de la société mère – doivent répondre aux critères additionnels suivants :

- **Statut de non-cible** :
 - L'institution ne doit pas être la cible des campagnes de Reclaim Finance.
 - L'institution ne doit pas apparaître dans nos outils de campagne (ex : bases de données, rapports ou supports de plaidoyer).
- **Limitation de taille** :

- L'institution doit gérer des actifs (AUM) d'un montant égal ou inférieur à 1 milliard d'euros.

- **Plafond budgétaire strict :**

- les dons d'une seule entité financière ne peuvent excéder 1 % du budget annuel de l'association

c) **Producteurs d'énergie de d'électricité et leurs fondations**

En plus des règles générales applicables aux entreprises, les dons des producteurs d'énergie et d'électricité et de leurs fondations doivent respecter les conditions supplémentaires suivantes :

- **Statut de non-cible :**

- L'entreprise ne doit pas être visée – directement ou via ses financeurs – par les campagnes de Reclaim Finance.
- L'entreprise et ses financeurs ne doivent pas apparaître dans nos outils de campagne.

- **Critères de production d'énergie :**

- L'entreprise ne doit pas produire ni investir dans :
 - Les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz)
 - L'énergie nucléaire
- **Pour les producteurs/distributeurs d'électricité :**
 - Le mix énergétique de l'entreprise doit exclure les énergies fossiles et le nucléaire.
- **Pour les producteurs d'énergies renouvelables :**
 - Plus de 50 % de la production de l'entreprise doit provenir de sources d'énergie soutenables (ex : éolien, solaire, hydraulique).
 - L'entreprise doit démontrer un engagement clair en faveur d'une transition énergétique juste (ex : aucun nouveau projet d'énergie fossile, alignement avec les scénarios 1,5 °C).